



Foire aux questions

Discrimination entre élèves, harcèlement sexuel et autres types de harcèlement, intimidation et brimades

1 Comment signaler l'intimidation et/ou le harcèlement sexuel ?

Si votre enfant est victime de harcèlement, il est important d'informer son école pour qu'elle prenne les mesures adéquates et veille à mettre un terme à ce genre de comportement et à s'assurer que votre enfant reçoive de l'aide.

Les élèves et les familles peuvent signaler les problèmes d'intimidation et de harcèlement en procédant comme suit :

- Déposez une plainte dans n'importe quelle langue en ligne sur schools.nyc.gov/Safety ou par le biais de votre compte NYC Schools (NYCSA) sur schoolsaccount.nyc
- Appelez la ligne d'assistance téléphonique du Système des écoles publiques de NYC (NYCPS), du lundi au vendredi, de 8h à 18h, au 718-935-2288
- Envoyez un e-mail au Bureau pour la sécurité et les actions en faveur des jeunes (Office of Safety and Youth Development - OSYD) à l'adresse suivante : RespectforAll@schools.nyc.gov
- Parlez au personnel scolaire ou contactez la personne en charge de Respect pour tous à l'école
- Pour les problèmes de harcèlement sexuel ou liés au genre, contactez le personnel en charge de la coordination du Titre IX au 718-935-4987 ou à l'adresse suivante : Title_IX_Inquiries@schools.nyc.gov

Après avoir signalé l'incident, les parents peuvent demander à l'administration de l'école le numéro de l'incident, également appelé numéro d'enregistrement dans le Système de signalement d'incidents en ligne (Online Occurrence Reporting System - OORS).

Les parents/tuteurs/tutrices doivent être informés au plus tard deux jours de classe après la réception d'un signalement.

2 Les signalements d'intimidation et de harcèlement sont-ils confidentiels ?

Votre école comprend le caractère sensible de tels signalements et s'efforcera d'en maintenir la confidentialité. Elle ne partagera ces informations que si elles sont nécessaires pour mener une enquête ou pour protéger la sécurité de nos élèves et de la communauté scolaire.

Les parents sont informés des incidents impliquant leurs enfants. Les élèves doivent parler à leur école s'ils ont des préoccupations relatives à la notification d'un signalement à leurs parents. Les écoles peuvent aider à la collaboration entre l'élève et le parent et leur apporter du soutien.

Si le signalement implique un acte illégal, l'école doit informer le NYPD.

3 Comment les plaintes sont-elles examinées ?

Le personnel de l'école de votre enfant examinera votre plainte en :

- Parlant séparément au personnel, aux élèves ou aux autres personnes impliquées ou témoins de l'incident de ce qui s'est passé
 - Ils peuvent demander des informations ou des preuves pertinentes, comme des vidéos, des SMS ou des publications sur les réseaux sociaux
- Demandant aux personnes qui ont été impliquées ou témoins de l'incident de préparer une déclaration écrite

L'école prendra en compte toutes les informations reçues pendant son enquête et prendra une décision sur ce qui s'est passé et sur les moyens de soutenir votre enfant.

4 Comment m'informerait-on de la décision de l'école après l'enquête ?

À l'issue de l'enquête, les parents seront informés du résultat dans un délai de dix jours scolaires. Si nécessaire, les élèves peuvent être orientés vers des services de soutien.

Les parents des élèves impliqués dans un incident ne recevront d'informations que sur leur propre enfant. L'école ne discutera pas avec les parents des soutiens ou des mesures disciplinaires concernant d'autres élèves.

5 Quels types de soutien mon école peut-elle fournir si mon enfant ne se sent pas en sécurité ou a besoin de soutien, et comment dois-je demander une assistance ?

Vous pouvez demander de l'assistance à tout moment, y compris avant, pendant ou après l'enquête.

L'école peut aider votre enfant à répondre à ses besoins individuels par de nombreux moyens. Par exemple, elle peut :

- Connecter votre enfant avec un conseiller ou une conseillère d'orientation, un travailleur social ou une travailleuse sociale, un ou une psychologue ou des professionnels de santé dans la communauté.
- Vous aider à explorer des soutiens scolaires et des ajustements, comme un changement d'emploi du temps en classe, lors du déjeuner/de la récréation ou des programmes après les cours.

- Travailler avec votre enfant pour élaborer un plan de soutien individuel pour répondre à ses besoins spécifiques, qui peut comprendre des soutiens comme des consultations régulières avec des membres spécifiques du personnel scolaire pendant un certain temps pour s'assurer que le comportement ne se reproduise plus.

Si votre enfant a un handicap et si vous avez des préoccupations concernant un incident qui affecte son apprentissage, parlez à l'équipe IEP, à l'équipe de la Section 504 et à l'administration de l'école de votre enfant.

6 Quelles sont les ressources disponibles au sein et en dehors de l'école si mon enfant a besoin d'aide ?

Votre école dispose d'un contact Respect pour Tous (Respect for All - RFA) et d'un contact en charge de la Prévention du harcèlement sexuel (Sexual Harassment Prevention - SHP) afin d'aider les élèves et les familles touchés par l'intimidation ou le harcèlement. Vous pouvez retrouver leurs noms dans la section « School Contacts and Information » (Coordonnées et renseignements scolaires) de la page de présentation de votre école sur [schoolsearch.schools.nyc](https://schoolsearch.schools.nyc.gov). Leurs noms figurent également sur des posters affichés dans l'école. Si le parent ou l'élève a des questions au moment de l'enquête, ils peuvent les poser à leurs référents RFA ou SHP ou au directeur/à la directrice.

Pour certains types d'incidents de harcèlement sexuel : le Titre IX — une loi fédérale qui interdit la discrimination fondée sur le sexe dans toutes écoles et tous les programmes éducatifs financés par le gouvernement fédéral — exige que l'équipe du Titre IX du NYCPS mène une enquête distincte en plus de l'enquête de l'école. L'enquête du Titre IX est différente de l'enquête de l'école. On vous informera si l'équipe du Titre IX mène également une enquête sur l'incident. Pour de plus amples informations sur le Titre IX, allez sur schools.nyc.gov/TitleIX.

Si vous préférez parler à quelqu'un en dehors de votre école, voici d'autres moyens pour obtenir de l'aide :

- **NYC 988** offre aux New-Yorkais de tous âges un soutien gratuit et confidentiel en matière de santé mentale. Parlez à des conseillers par téléphone, par SMS ou par chat et accédez à des services pour la santé mentale et de lutte contre la toxicomanie 24h/24, 7 jours/7 :
 - Composer ou envoyer un message : 988
 - Chat Now : 988lifeline.org/chat
 - Trouver des services : nyc.gov/988
- **BRAVE, assistance téléphonique de la Fédération syndicale unie des enseignants (United Federation of Teachers)** : BRAVE, (Building Respect, Acceptance, and Voice through Education) fournit aux éducateurs, aux parents et aux élèves les outils, les connaissances et le soutien nécessaires pour être proactifs dans la lutte contre l'intimidation et y mettre un terme. Les élèves peuvent accéder à un soutien gratuit en matière de santé mentale en contactant la ligne d'assistance BRAVE par téléphone, par SMS ou par chat en ligne :
 - Composez le 212-709-3222, du lundi au vendredi, de 14h30 à 21h30
 - Envoyez un message au 43961
 - Chat en ligne : uft.org/BRAVEchat

Veuillez aller sur schools.nyc.gov/RespectForAll ou demandez directement à l'école de votre enfant davantage d'informations sur les différentes options de soutien disponibles pour votre famille.

7 Comment obtenir de l'aide si j'ai besoin d'une aide plus importante que celle fournie par l'école ?

Si vous avez besoin d'une aide plus importante que celle fournie par votre école, vous pouvez agir de l'une des manières suivantes :

- Déposez une plainte et demandez une aide supplémentaire en ligne sur nycenet.edu/bullyingreporting
- Parlez à des membres du personnel dignes de confiance à l'école de votre enfant
- Contactez le bureau Respect pour tous en composant le 718-935-2288 ou par e-mail à l'adresse : RespectForAll@schools.nyc.gov
- Remplissez le formulaire de demande d'assistance auprès du personnel en charge de la procédure de remontée d'incidents, disponible en ligne sur schools.nyc.gov/RespectForAll sous la rubrique « Escalation Assistance ». Envoyez le formulaire rempli par e-mail à la personne en charge de la coordination pour le soutien familial de votre district scolaire ; retrouvez son adresse e-mail sur schools.nyc.gov/Superintendents.

8 Où puis-je en savoir plus sur les politiques et procédures du NYCPS concernant les incidents de harcèlement ou d'intimidation ?

Pour en savoir plus sur les politiques et procédures du NYCPS, veuillez consulter les Dispositions réglementaires **A-831** et **A-832** de la chancellerie (schools.nyc.gov/VolumeA).